

Collecte taxe d'apprentissage 2023



Donnez un coup de pouce à nos jeunes en un seul clic

En nous versant la taxe d'apprentissage :

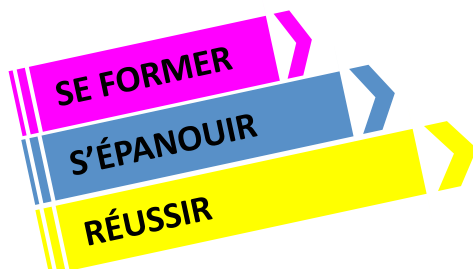
- Vous participez à former les jeunes actifs de demain dans les métiers de l'industrie et du bâtiment (maintenance industrielle, électrotechnique, menuiserie), ainsi que des services (métiers de la sécurité).
- En retour, vous recevez de futurs collaborateurs plus compétents et mieux préparés aux métiers qui seront les leurs.

Cela nous permet :

- D'investir dans des équipements pédagogiques et professionnels, d'équiper les plateaux techniques, et de soutenir des projets en liaisons directes avec les formations proposées.

Modalité de versement :

Lycée Marius Bouvier
69 Route de Lamastre
07300 TOURNON/RHONE



Comment verser votre taxe d'apprentissage au Lycée :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/19070031000013/detail/10171>

Sinon vous pouvez vous connecter à la plateforme SOLTéA, et indiquer comme établissement bénéficiaire :

Lycée Marius Bouvier
UAI : **0070031w**
SIRET : **19070031000013**

Puis sur l'écran suivant vous pouvez effectuer la répartition en deux étapes :

1. T.A destinée à la totalité de l'enseignement professionnel du Lycée,
2. Validation

En rappel, la vidéo explicative :

https://youtu.be/n8g2RKtn5_Y

Contact :

Emmanuelle BLANCHARD
Adjointe Gestionnaire
intendance.0070031w@ac-grenoble.fr
04 75 07 86 50

Une clé pour L'AVENIR !